



**STRATÉGIE NATIONALE
DU PROGRAMME DE MICRO-FINANCEMENTS DU FEM
AU TITRE DE LA HUITIÈME PHASE OPÉRATIONNELLE (OP8)
BURKINA FASO**



Juillet 2024



Table des matières

Liste des abréviations.....	2
1. INTRODUCTION.....	3
2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL: principaux résultats et réalisations (1 page)	4
3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE (2 pages)	6
3.1 Alignement avec les priorités nationales	6
3.2 Lacunes et possibilités	8
3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8	10
4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8(4 pages) .	14
4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires	14
4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé	17
4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	18
4.4 Gestion des connaissances	19
5. PLAN DE COMMUNICATION (1/2 page).....	20
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT (1 page).....	20
6.1 Financement acquis	20
6.2 Opportunités de cofinancement	20
7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT (1/2 page)	21
8. PLAN DE GESTION DES RISQUES (1/2 page)	22
9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (8 pages)	24
9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays	24
9.2 Cadre de résultats de la SNP	28
10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE	33



Liste des abréviations

APAC	: Aire ou territoire du patrimoine autochtone ou communautaire
AMR	: Annual Monitoring Report
CCNUCC	: Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	: Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
CDN	: Contributions déterminées au niveau national
CEAS	: Centre Ecologique Albert Schweitzer
CLG :	: Comité Local de Gestion du projet
CM	: Convention de Minamata (CM) sur le mercure
CMB	: Cadre Mondial pour la Biodiversité
CN	: Coordination Nationale / Coordonnateur National
CNP	: Comité National de Pilotage
CNULCD	: Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
CPMT	: Central Programme Management Team
ENV	Examens nationaux volontaires
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
MAAN	Mesures d'atténuation appropriées au niveau national
OCB	: Organisations communautaires de base
ODD	: Objectifs de développement durable
OP8	: Phase opérationnelle 8 du FEM
OSC	: Organisation de la Société Civile
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	: Organisation non gouvernementale
PA	: Programme Assistant (Assistant de Programme)
PAN	: Programmes d'action nationaux
PAS	: Programmes d'action stratégique
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PMF	: Programme de Micro Financements
PNM	: Plan National Multisectoriel
PNMO	: Plan national de mise en œuvre
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SPANB	: Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité
S&E	Suivi Evaluation
SNP :	Stratégie Nationale du Programme



Ressources financières de l'OP8 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis (USD))

1

Total des subventions du PMF à ce jour depuis le début du programme national (1994-2024)	9 883 325 USD
Fonds de base du FEM de l'OP8	500000 USD
Fonds STAR FEM de l'OP8	1 738 567USD
Autres fonds (sécurisés)	0 USD
Autres fonds (attendus/à mobiliser)	0 USD

1. INTRODUCTION

La 8^{ème} phase opérationnelle du Programme de Micro-Financements (OP8 du PMF) s'appuie sur 30 ans d'expérience satisfaisante en matière d'autonomisation des organisations locales de la société civile (OSC) et des organisations communautaires de base (OCB), dans la conception et la conduite d'initiatives communautaires qui ont amélioré le bien-être des ménages, renforcé la sensibilisation et la résilience face aux menaces environnementales, et généré des retombées pour l'environnement mondial. Avec l'intensification des pressions liées au développement économique dans de nombreuses régions du monde en développement et l'augmentation des inégalités qui en découle, les communautés locales, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés, sont de plus en plus marginalisées et incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique. Les enseignements tirés et l'expérience acquise au cours des phases opérationnelles précédentes du PMF ont démontré que les approches intégrées et axées sur les paysages terrestres et marins permettent de mobiliser efficacement la collaboration de multiples parties prenantes, de relier les OSC/OCB locales à des partenaires habilitants et d'obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

L'OP8 du PMF vise à faire participer les OSC/OCB locales dans les approches des paysages terrestres et marins à travers le monde, en leur fournissant un accès aux connaissances et à l'information, en les renforçant par l'apprentissage par la pratique, le développement des compétences et en fournissant une assistance technique et des subventions pour les interventions qui améliorent le bien-être et les conditions socio-économiques et génèrent des effets positifs sur l'environnement mondial.

¹ Le niveau des ressources de l'OP8 du PMF est une estimation du total : (a) de l'allocation de la subvention de base du FEM-8 ; (b) des ressources STAR approuvées ; ainsi que (c) d'autres sources de partage des coûts et de cofinancement (aux niveaux national, régional et/ou mondial). Les pays du PMF disposant de soldes OP7 restants qui n'ont pas été mis en réserve devront utiliser ces soldes conformément à l'approche stratégique de l'OP8 afin d'être cohérents en termes de programmation du PMF et de résultats escomptés.



Les objectifs de l'OP8 reflètent les principales caractéristiques du Programme de Micro-Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), notamment de nouvelles approches pour soutenir les jeunes, les femmes et les peuples autochtones, l'établissement de liens avec des mécanismes complémentaires tels que l'Initiative de Micro finances et le Challenge Programme des OSC, la coopération avec les Agences du FEM et l'exploitation des possibilités offertes par les stratégies du FEM, y compris la mise en œuvre des Programmes intégrés du FEM-7. En outre, l'OP8 facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC, et exploitera ses plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact. L'OP8 s'alignera également avec le Plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) 2022-2025 et y contribuera.

2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations (1 page)

Pour faire face aux problèmes environnementaux et climatiques, le Burkina Faso a pris des dispositions institutionnelles, législatives et réglementaires. Le gouvernement et ses partenaires déploient d'énormes efforts pour trouver, avec les communautés locales des solutions à ces problèmes. Au nombre de ces partenaires figure le programme de Micro-Financements du FEM (PMF/FEM-PNUD). Il accompagne le gouvernement Burkinabè dans la mise en œuvre de sa politique nationale en matière d'environnement en recherchant, avec les communautés locales, des solutions locales aux problèmes de l'environnement mondial. De 1994 à 2023, le PMF/FEM Burkina Faso a mis en œuvre une phase pilote et sept (7) phases opérationnelles. Sa démarche opérationnelle a été itérative. De la phase pilote à la phase opérationnelle III, il intervenait sur toute l'étendue du territoire national. Sur décision de l'atelier des parties prenantes, l'option pour la concentration géographique a été prise et appliquée depuis la phase opérationnelle IV jusqu'à la phase opérationnelle VII. Le choix des zones d'intervention de chaque phase est fait en fonction des thématiques, des initiatives stratégiques du FEM, des priorités environnementales du Gouvernement mais aussi des opportunités de synergie avec le PNUD et d'autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Au cours des différentes phases, deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) projets, financés au profit des organisations communautaires à la base, ont contribué à résoudre certains problèmes de l'environnement mondial et d'améliorer significativement les moyens de subsistance des bénéficiaires et de leurs communautés. Entre autres résultats et impacts de ces projets, l'on peut retenir :

- la conservation de plus de 114 800 hectares de forêts, la réhabilitation des habitats de la faune sauvage, la sauvegarde de la diversité biologique, la séquestration de plus de 596 960 tonnes de carbone et la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ;
- la récupération de plus de 11 000 hectares de terres dégradées pour l'agro écologie ;



- plus de 10 000 000 de personnes sensibilisées à travers la presse et les réseaux sociaux sur la gestion des déchets plastiques.
- le renforcement des capacités de plus de 29,000 leaders communautaires et agents de services techniques de l'Etat;
- le renforcement des capacités de résilience des populations locales et des écosystèmes aux effets néfastes des changements climatiques ;
- le renforcement des capacités structurelles, organisationnelles de plus de 297 organisations ;
- le développement et le maintien de bonnes relations de partenariat avec le Gouvernement, le PNUD, le FEM, le CPMT, le CNP, les équipes des autres programmes pays, le public cible du PMF/FEM ;
- la formation de 13 grand-mères solaires, en collaboration avec Barefoot Collège basé en Inde et l'éclairage à l'énergie solaire de 1,000 ménages vulnérables dans 10 villages;
- l'appui au Gouvernement pour la création d'un centre régional de formation des grand-mères en énergie solaire ;
- la mobilisation de 16 255 030 \$USD (4 319 854 \$US de fonds Core, 5 563 471 \$US de fonds STAR, 6 371 705 \$US de cofinancements.)

Le travail réalisé par les organisations bénéficiaires des financements des projets du PMF/FEM est satisfaisant et dépasse souvent les attentes. Ainsi plusieurs d'entre reçu des distinctions. Mais dans la foulée, nous pouvons dénombrer plus une douzaine d'associations qui ont reçu une décoration.

Pendant la mise en œuvre des phases opérationnelles le programme a appris des leçons comme :

1. La réussite de la lutte contre l'utilisation abusive des produits chimiques dans l'agriculture, il faut intensifier la sensibilisation sur une longue durée ;
2. Pour arriver à un changement de comportement dans la gestion des déchets plastiques il faut mettre l'accent sur la sensibilisation et enseigner également par l'exemple ;
3. La dépollution des sites d'orpaillage nécessite une collaboration avec les instituts de recherches mais aussi les universités.



3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE (2 pages)

3.1 Alignement avec les priorités nationales

Dans ces orientations de programmation la phase VIII du FEM vise à : 1- S'attaquer aux facteurs de la dégradation de l'environnement ; 2- Protéger les biens environnementaux les plus essentiels à l'échelle mondiale ; 3- Encourager les transitions requises dans les principaux systèmes économiques ; 4- Conserver un rôle pionnier dans la promotion de l'innovation ; 5- Appuyer une meilleure cohérence des politiques et lutter contre les freins à la protection de la nature et à l'atténuation des changements climatiques ; 6- Aider à promouvoir une relance verte et bleue fortement dynamique ; 7- Renforcer concentration et sélection, et ainsi réduire la fragmentation thématique et financière ; 8- Répondre plus efficacement aux priorités des pays émergents conformément aux CDN, SPANB, PAN, PNM.

Dans sa Programmation intégrée, la phase VIII du FEM trace la voie vers un changement transformateur, pour une relance bleue et verte. Les programmes intégrés sont définis par le partage de plusieurs caractéristiques suivants et assurent l'intégration des actions entre secteurs ; ou l'intégration des ressources entre domaines d'intervention du FEM ; ou l'intégration entre chaînes d'approvisionnement; et Débouchent sur de multiples avantages pour l'environnement mondial ; et S'attaquent aux facteurs de la dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale ou régionale ; et Complètent les investissements au niveau des pays par une action transfrontière et un impact aux niveaux régional ou mondial ; et Mobilisent une coalition diversifiée de parties prenantes des secteurs concernées pour une transformation systémique ; et Promeuvent un plus fort engagement du secteur privé ; et Encouragent le partage des connaissances et l'apprentissage.

Pour atteindre ses objectifs et obtenir les résultats attendus de la phase opérationnelle VIII, le PMF/FEM doit être en adéquation avec les priorités nationales, prendre en compte les lacunes et les possibilités offertes et opter pour des priorités stratégiques.

Les différentes conventions, protocoles et autres textes signés et ratifiés par le Burkina Faso ainsi que les principales stratégies et les politiques nationales sur lesquelles se fondent la planification des interventions en matière d'environnement sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1. Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de ratification / d'achèvement
Dialogue national FEM-8	25-26 Juillet 2024
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) Cadre mondial pour la biodiversité (CMB)	Loi N°17/93/ADP du 24-05-1993.Prom. déc.N°93-194 du 16-06-1993. Déc. N° 93-292 du 20-09-1993
Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	1991 révisé en 2015
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA)	Décret N°2013-1000/PRS/PM/MAECR/MEF/MEDD du 30 Octobre 2013
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Loi N°22/93/ADP du 24-05-1993. Prom. Déc.N°93-194 du 16-06-1993. Déc. N°93-287 du 20-09-1993
Communications nationales à la CCNUCC	
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) de la CCNUCC	
Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC	PNA(PANA): adopté en septembre 2015
Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris (2021-2025)	Octobre 2021
Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	Loi N°33/95 du 29-12-1995. Prom. déc.N°95-500 du 01-12-1995. Déc. 95-569 du 29-12-1995
Programmes d'action nationaux (PAN) de la CNULCD	
Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP)	Décret n°2004-300/PRES/PM/MAECR/MFB/MECV/MS du 20 juillet 2004
Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS	Validé en septembre 2018
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	Ratifiée le 10 avril 2017
Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU	
Examens nationaux volontaires (ENV) pour les ODD des Nations Unies	
Programmes d'action stratégique (PAS) pour les eaux internationales (IW) partagées	
Autres (liste) le cas échéant	
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) de la CCNUCC	Mai 2016
Stratégie nationale de gestion des déchets plastiques	Adoptée en janvier 2023
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau.	Zatu AN VII 2 du 23-08-1989 Kiti AN VII 3 bis du 23-08-1989
Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.	02-07-1987 déc. N°85-297 du 03-06-1985
Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flore sauvages menacées d'extinction	11-01-1990 Zatu AN VII 2 du 23-08-1989. Kiti 85-185 du 30-12-1985
Amendement à la Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flore sauvages menacées d'extinction Art(XXI)	Déc. N°91-399 du 10-10 1991
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.	01-10-1990 (Art.XXI) Zatu AN VII 2 du 23-08-1989

	Kiti AN VII bis du 23-09-1989
Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel	01-10-1990 Zatu AN VII 2 du 23-08-1989 Kiti AN VII 3 bis du 23-09-1989.
Convention pour la protection de la couche d'ozone	28-06-1988;Zatu 86-16 du 05-03-1986 Kiti 86-70 du 05-03-1986
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	18-10-1989 Zatu ANVI 21 du 13-01-1989 Kiti AN VI 164 du 20-01-1989
Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	Loi N°11/95/ADP du 27-04-1995. Déc.N°95-380 du 27-09-1995
Convention sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières.	Loi N°19/93/ADP du 24-05-1993. Prom. déc. N°93-191 du 16-06-1993. Déc.N°93-284 du 20-09-1993.
Convention internationale pour la protection des végétaux.	Loi N°61/94ADP/ du 22-12-1994. Prom. déc. N°95-16 du 18-01-1995. Déc. 95-93 du 07 mars 1995.
Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.	Décret n° 98-424/ PRES/PM/MAET/MEE du 5 Octobre 1998 portant ratification de la Convention de Bâle.
Protocole de Kyoto	30 Mars 2005
Le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	31 mars 2005
Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	Décret n°2013 1000/PRES/PM/MAECR/MEF/MEDD du 30 Octobre 2013, portant ratification du Protocole de Nagoya sur l'APA
Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la biodiversité et les Services Eco systémiques (IPBES)	Ratifiée par correspondance du MEDD en 2012

3.2 Lacunes et possibilités

3.2.1 Lacunes

Au titre des lacunes nous pouvons retenir :

- la connaissance insuffisante, voire la méconnaissance de ces conventions, protocoles et traités par certaines parties prenantes, les populations locales en particulier ;
- l'application insuffisante de certains textes par l'Etat et ses démembrements (péril plastique, cas des orpailleurs, braconniers, charbonniers);
- l'insuffisance de concertation entre intervenants;



- l'insuffisance de l'engagement citoyen pour l'adoption de bonnes pratiques pour la préservation de l'environnement ;
- les problèmes fonciers (l'accaparement des terres et l'insécurité foncière ; conflits agriculteurs...) ;
- l'exploitation anarchique de l'or par les artisans miniers ;
- le non respect des normes environnementales par les sociétés minières ;
- Faiblesse des stratégies, modèles et pratiques de gestion des ressources naturelles ; l'insécurité portant un coup très dur sur les capacités de l'Etat à jouer son rôle régalien pour la gestion durable de l'environnement ;

3.2.2 Possibilités

Les possibilités suivantes peuvent être envisagées pour faire face aux lacunes ci-dessus :

- une plus grande connaissance et une application de certains textes législatifs par les bénéficiaires et leurs communautés grâce à l'intervention du PMF/FEM dans les régions;
- la création d'un cadre approprié d'échanges, de renforcement des capacités, de compréhension et d'action des acteurs, principalement des populations locales, dans la gestion durable des ressources naturelles à travers la promotion du dialogue OSC-Gouvernement ;
- une plus grande responsabilisation des garants des us et coutumes sur l'importance des sites sacrés et l'apport des modes traditionnels de gestion des ressources naturelles à la conservation de la diversité biologique par le biais de l'approche Aires/territoires du Patrimoine des Peuples Autochtones et Communautaires (APAC);
- un soutien à la mise à échelle de l'initiative de sensibilisation et d'action citoyenne de protection de l'environnement (plastique, orpaillage, pesticides,...)
- un soutien plus actif au dialogue multi-acteurs à la co-crédation et aux initiatives innovantes dans les domaines d'intervention ;
- une plus grande synergie et une mutualisation des ressources entre intervenants (PMF/FEM, Gouvernement, PNUD, FEM (programmes gérés/mis en œuvre par le Gouvernement, autres partenaires) dans les mêmes zones et les mêmes domaines ;
- une meilleure capitalisation/diffusion de bonnes pratiques et de communication ;
- une mobilisation accrue de financements et de cofinancements pour la réalisation de projets multifocaux au profit des bénéficiaires des zones prioritaires et non prioritaires par le développement de nouveaux partenariats.



3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8

Tableau 2. Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8 (choisir des priorités parmi les initiatives stratégiques du PMF/OP8 dans la colonne de gauche. Certaines sont obligatoires et déjà incluses).	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes (identifier les projets/programmes de coopération connexes)
Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. 3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence : Culture de saison sèche ; agriculture périurbaine ; transformation de PFNL... 2) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées par la réalisation d'activités de CES/DRS ; appui à la dépollution et la restauration des plans d'eau... 3) Promotion de l'agro écologie et de l'agriculture intelligente.	- Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables(PAMED-PNUD) dans la région du Centre Ouest et la Boucle du Mouhoun ; - Programme Micro Climatau Centre Ouest de l'ONG Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS) Suisse - Programme de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)
Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets 1) Réduire et promouvoir les solutions de rechange à l'utilisation du mercure dans les mines d'or artisanales et à petite échelle. 2) Promouvoir la gestion des déchets plastiques et solides et l'économie circulaire. 3) Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture. 4) Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure.	Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets 1) Réduire et promouvoir les solutions de rechange à l'utilisation du mercure dans les mines d'or artisanales et à petite échelle : réduire et promouvoir les solutions de rechange à l'utilisation du mercure dans les mines d'or artisanales et à petite échelle ; réduction des effets néfastes du cyanure et du mercure dans l'exploitation artisanale de l'or et par les sociétés minières ; promotion de nouvelles technologies d'exploitation de l'or utilisant/ou pas de mercures et de cyanure.	- Appui au Gouvernement pour la résolution des problèmes environnementaux découlant de l'orpaillage ; - Projet de traitement et de valorisation des déchets plastiques de l'Etat à travers la Direction Générale de la Préservation de l'Environnement (DGPE) ; - Projet de dépollution et de récupération de terres polluées par le mercure et le cyanure en collaboration avec la Société Nationale des Substances Précieuses (ex ANEMAS), la Direction générale des mines et de l'énergie ; - Recherches/Actions avec l'IRSAT et autres

	2) Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture : réduction/élimination des produits chimiques dans les travaux champêtres protection des cultures et la conservation des récoltes 3) Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure : organisation d'un réseau qui, dans le cadre du dialogue OSC-Gouvernement échangera pour des solutions durables à la gestion de ces produits chimiques ; appui aux OSC pour leur adhésion à des réseaux mondiaux ; 4) Accompagnement dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des déchets plastiques (Appui, valorisation, recyclage, ...)	instituts dans le domaine de l'orpillage ; - Recherches/Développement sur la valorisation des déchets ménagés grâce à un programme de récupération en agriculture avec les personnes vulnérables en collaboration avec l'école doctorale science et écologie de l'université Joseph Ki Zerbo - Collaboration avec les autres Programmes pays du SGP engagés dans la lutte contre la pollution plastique pendant OP8 (Sénégal, Mali, Guinée...) ; - Poursuite de la collaboration avec les OCB/OSC et l'Etat dans la gestion des déchets plastiques.
Initiative mondiale de soutien aux APAC (phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC) (uniquement applicable aux pays participant à la phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC) (avec le financement de l'IKI du BMUV) 1) Module de travail 1 : fournir de petites subventions à l'APAC au niveau national. 2) Module de travail 2 : Fournir une assistance juridique et de gouvernance aux APAC. 3) Module de travail 3 : Échange de réseaux et gestion des connaissances pour les APAC.	Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APAC Soutenir la promotion des APAC ; Renforcement des capacités des acteurs des APAC sur des thématiques d'intérêt (espèces menacées, protégées, ...)	Collaboration avec l'ONG catalytique Natudev Collaboration avec l'Association Nationale des APAC du Burkina Faso ; Collaboration l'Office National des Aires Protégées (OFINAP)
Renforcer l'inclusion sociale (obligatoire) 1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées).	Renforcer l'inclusion sociale 1) Promouvoir des initiatives ciblées en faveur de l'inclusion y compris les personnes déplacées internes (PDI). 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. 3) Promouvoir des projets en collaboration avec de groupe marginalisé comme les	Collaboration avec le Secrétariat permanent des ONG et l'Association Nationale des Femmes Albinos, le cadre de concertation tripe NEXUS et d'autres partenaires ; - Recherche de synergie avec des programmes du PNUD

	albinos 4) Promouvoir des projets de ville durable avec des jeunes et des personnes handicapées	
Gestion des connaissances (GC) (obligatoire) 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	Gestion des connaissances 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques. 4) Promouvoir le partage des bonnes pratiques en matière de dépollution des sites d'orpaillage par la phyto-remédiation 5) Promouvoir le partage des connaissances dans la gestion des déchets plastiques	Organisation d'échange avec les programmes SGP d'autres pays et en interne dans le domaine de l'orpaillage, de la gestion des déchets plastiques et dans la gestion des APAC ; Etudes de capitalisation et diffusion des bonnes pratiques. Appui à la vulgarisation des bonnes pratiques dans le domaine des APACs, dans le domaine de l'orpaillage et dans le domaine de la gestion des déchets plastiques
Gestion, suivi et évaluation des résultats (obligatoire) 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs. 2) Développer des modules de suivi-évaluation en faveur des acteurs sur le terrain (CNP, Services techniques terrain...) 3) Développer un mécanisme de relais pour les zones non accessibles	Développer un mécanisme de relais pour les zones non accessibles par la collecte de données digitales



4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8(4 pages)

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

A sa session du 25 juillet 2019, le Comité National de Pilotage (CNP) a fait une analyse des critères de sélection des paysages des zones, des domaines et régions d'intervention du Gouvernement, du PNUD et de certains autres partenaires techniques et financiers clés, du besoin d'intensifier l'impact des projets de la Phase Opérationnelle 6 (OP6), de la situation sécuritaire spécifique du Burkina Faso. Au regard des résultats de cette analyse, le CNP a proposé le maintien des quatre (4) régions de l'OP6 et le choix du Centre-Ouest comme région supplémentaire.

Les parties suivantes ont été consultées au cours d'entretiens et d'ateliers régionaux. Ce sont :

- le Gouvernement, représenté par le Directeur de la faune et des ressources cynégétiques, le Secrétaire permanent du CNDD, le Point Focal opérationnel FEM (OFP), le Directeur Technique et les responsables des différentes conventions et protocoles gérés par le SP-CNDD, les Directeurs Régionaux de l'environnement des zones concernées ainsi que les 14 directeurs provinciaux de l'environnement des régions du Centre Est, du Centre Sud, du Nord et du Centre Ouest ;
- le PNUD et autres agences d'exécution du FEM (UICN), les partenaires techniques et financiers, des ONG et associations nationales et internationales ;
- une centaine de représentants des OCB, associations, des quatre(4) régions suscitées ;
- des représentants des collectivités territoriales des régions du Nord et du Centre Est ;

Les échanges avec les parties prenantes ont permis de confirmer la proposition du CNP et de retenir ces cinq (5) régions comme étant prioritaires pour les interventions de l'OP7. Le choix définitif a été confirmé par l'atelier national de validation de la stratégie nationale du PMF/FEM Burkina Faso le 16 janvier 2020.

Considérant les résultats d'une consultation restreinte avec les parties prenantes clés et au regard de la situation nationale, le CNP a opté à sa session du 25 juillet 2024 de maintenir les zones de l'OP7 comme zones d'intervention prioritaire de la phase opérationnelle VII du FEM.

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8

Le Burkina Faso se subdivise en trois zones climatiques distinctes que sont la zone sahélienne, la zone nord-soudanienne et la zone sud-soudanienne. L'atelier national des parties prenantes à retenue cinq

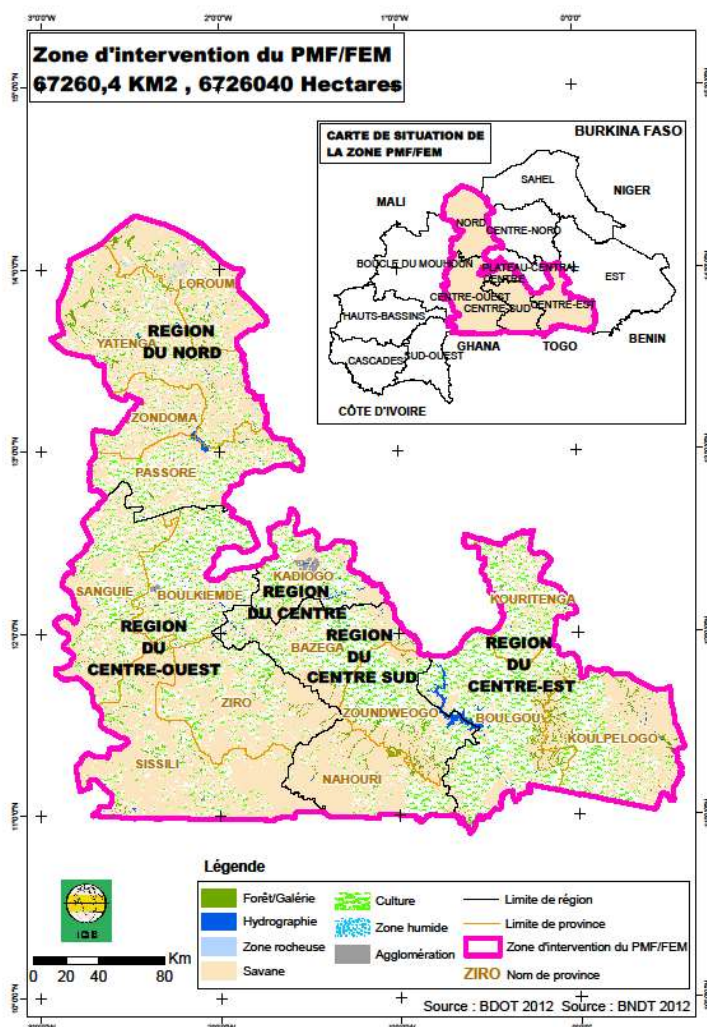


régions comme régions d'intervention de la Phase Opérationnelle VIII (OP8). Ces régions se retrouvent dans deux zones climatiques :

- la zone nord-soudanienne encore appelée zone soudano-sahélienne avec les régions du Centre, du Nord et Centre-Ouest et
- la zone sud-soudanienne encore appelée zone soudanienne avec les régions du Centre-Est, du Centre-Sud.

Dans ces 2 paysages (régions), 70% des fonds alloués pour OP8 seront consacrés pour le financement des projets dans les domaines focaux du FEM et pour la mise en œuvre d'initiatives stratégiques. Ces initiatives stratégiques seront soumises comme requête à part entière ou comme volet transversal d'un projet répondant aux exigences du PMF/FEM et prenant en compte les orientations de programmation la phase VIII du FEM.

Ci-après la carte des paysages (régions) d'intervention.



c) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins

Les consultations avec les différentes parties prenantes, les réalités environnementales et sociales des régions avaient permis le choix pour la phase précédente, outre les quatre domaines focaux, les initiatives ci-après :

1. Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire
2. Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets
3. Initiative mondiale de soutien aux APAC
4. Renforcer l'inclusion sociale (obligatoire)
5. Gestion des connaissances (GC) (obligatoire)
6. Gestion, suivi et évaluation des résultats (obligatoire)



L'intervention du PMF/FEM étant à la demande, les OCB requérantes de chaque région, en fonction des spécificités, prendront en compte l'une ou plusieurs de ces initiatives stratégiques dans leurs requêtes soit comme composante(s) à part entière soit comme volet transversal, intégré à un ou plusieurs domaines focaux du FEM ;

Pour une prise en compte de ces initiatives stratégiques dans les requêtes et une mise en œuvre réussie de celles-ci, le PMF /FEM Burkina Faso,

- organisera des sessions d'information et de formation des OCB de chaque région en début au début de la phase opérationnelle sur la connaissance du FEM et du programme Burkina;
- prendra, avec le CNP, des mesures spécifiques pour la relecture des documents de base utilisés pour la rédaction des requêtes ainsi que pour l'analyse de ces requêtes, afin de mettre en exergue ces initiatives stratégiques ;
- mettra en place et opérationnalisera, au niveau programme, une équipe technique qui sera bien outillée pour le suivi des projets;
- mettra en place et opérationnalisera, au niveau des régions, des réseaux des bénéficiaires pour le suivi-évaluation rapprochée, le partage d'expérience et l'appui mutuel entre bénéficiaires ;
- proposera des mesures incitatives (reconnaissance, inscriptions à des prix, acceptation de projets de consolidation) pour encourager les organisations bénéficiaires engrangeant le plus d'impact.

d) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Au cours de OP8, 30% des fonds CORE alloués seront destinés aux requêtes remplissant les conditions d'éligibilité, en provenance de toute autre zone que les zones prioritaires, sans distinction de domaine focal ou d'initiatives stratégiques. Une attention particulière sera accordée aux régions bénéficiant de la présence de partenaires techniques et financiers avec lesquels des cofinancements sont possibles. Mais pour éviter le saupoudrage et pour amplifier l'impact des projets sur l'environnement et l'amélioration des conditions de vie des communautés, l'accent sera mis, outre les initiatives retenues par le FEM/PMF global sur les aspects suivants :

4.2 Plateformes de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

a- Plateforme OSC-Gouvernement-secteur privé

Les préoccupations environnementales identifiées dans les différentes régions requièrent le déploiement de concertations entre les OSC et les gouvernements d'une part, les OSC et le secteur privé d'autre part, pour une analyse des questions posées et une recherche de solutions pour l'inversion de la tendance et,



enfin des échanges francs entre les trois parties prenantes pour la mise en œuvre des propositions de solutions. Ce dialogue pourra porter entre autres sur :

➤ **Les produits chimiques :**

- les dangers pour l'environnement et les utilisateurs ; la lutte contre l'entrée frauduleuse de ces produits non homologués ; leur utilisation incontrôlée ; la mise en place de réseaux de surveillance de l'utilisation de ces produits chimiques ; la connaissance et l'application des textes législatifs y relatifs ;
- la vulgarisation du Plan National de Mise en Œuvre de la convention de Stockholm.

➤ **L'orpillage :**

- le renforcement du réseau d'orpilleurs soucieux de l'environnement mis en place avec l'appui du PMF/FEM pendant la phase 6 du FEM ;
- la poursuite de la sensibilisation des membres du réseau et des membres d'autres sites sur les dangers de leurs pratiques pour l'environnement et sur eux-mêmes ;
- la poursuite de l'organisation des sites d'orpillage collaboration avec l'ANEEMAS, les services déconcentrés de l'environnement ;
- la vulgarisation de la convention de Minamata sur le mercure ;
- l'appui à la mise en œuvre du plan d'action national sur la réduction de l'utilisation du mercure dans l'orpillage.

➤ **La compréhension mutuelle entre acteurs:**

- le dialogue OSC-Gouvernement - Secteur privé permettra de trouver des solutions consensuelles et des modalités pratiques de paiement par le canal retenu de commun accord lors des consultations multipartites auxquelles il conviendrait d'impliquer les collectivités territoriales ;
- application du principe « du pollueur-payeur » par les différentes entreprises.

4.3 Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cet aspect est un principe qui a guidé l'approche et les actions du PMF/FEM à travers toutes ces phases. Il en sera ainsi pour l'OP8 ; toutes les organisations remplissant les critères et exigences peuvent soumettre des requêtes. Toutes les couches sociales, particulièrement les plus vulnérables seront prises en compte dans l'approche et la mise en œuvre des projets dont l'objectif est de produire des résultats concrets et probants pour l'environnement local et mondial tout en améliorant significativement les conditions des



communautés bénéficiaires sans distinction de religion, d'ethnies, de sexes, de conditions sociale (personnes en situation de handicap, âgées, jeunes, enfants). Les activités de formations/sensibilisation seront ouvertes à tous et toutes ; des mesures seront prises afin que tous et toutes participent aux activités chacun, chacune selon ses besoins et capacités (cas des fosses fumières, des cordons pierreux, des activités génératrices de revenus...) ; dans toutes les régions les associations de femmes intervenant dans l'environnement sont très actives dans la valorisation des PFNL. Au cours de l'OP8 un accent sera mis sur les projets de promotion et de valorisation des PFNL, notamment les projets de femmes pour assurer leur autonomisation économique et financière. L'adoption et l'application de mesures discriminatoires positives pourraient être envisagées pour les requêtes de femmes, de personnes handicapées, âgées, de jeunes, d'enfants et des communautés traditionnelles et/ou minoritaires tout en gardant l'attention sur la qualité des requêtes. La poursuite et la vulgarisation de l'approche APAC permettra aux communautés traditionnelles et/ou communautaires de se réaliser.

4.4 Gestion des connaissances

La production et le partage des connaissances occuperont toujours une place importante pour une meilleure connaissance et une plus grande visibilité du PMF/FEM dans ses régions d'intervention, dans le pays et ailleurs. Divers outils et canaux seront utilisés. Ce sont entre autres :

- films de 3mn, 6mn et 26mn sur la connaissance du PMF/FEM Burkina Faso et ses actions;
- foires de connaissances organisées par les producteurs et des théâtres forum ;
- vidéos participatives, filmées et diffusées par les bénéficiaires eux-mêmes ;
- récits de changements significatifs, ateliers bilan des bénéficiaires de projets et émissions télévisuelles ;
- voyages d'études ;
- Etudes de capitalisation sur des projets terminés
- Evaluation de projets clôturés
- présentation du PMF/FEM à des ateliers et rencontres sur l'environnement ;
- gestion régulière de la base des données du PMF/FEM Burkina Faso ;
- publication de documents sur le site web du PMF/FEM global.



5. PLAN DE COMMUNICATION (1/2 page)

Toutes les parties prenantes, tant au niveau central que du terrain, prendront une part active à ce plan de communication dont les principaux éléments sont :

- **Publics cibles** : Organisations Communautaire de base (OCB) ; jeunes ; enfants ; femmes ; personnes vivant avec un handicap ; Etat (services centraux et déconcentrés) ; PTF ; orpailleurs ; collectivités régionales ; privés ;
- **Thèmes** : Le PMF/FEM, l'orpaillage, les produits chimiques non homologués, l'Education Environnementale, gestion de déchets plastiques ;
- **Canaux** : presse écrite ; presse audio-visuelle ; affiches ; panneaux d'indication/sensibilisation ; kakémono ; théâtre forum ; communications lors des rencontres et ateliers sur l'environnement ; foires (régionales et nationales) ; cérémonies officielles ; gadgets (didactiques, ludiques : cartes de jeu) ; concours à l'attention des scolaires (récital, rédaction, slam) ; institution d'un prix spécial sur une thématique spécifique au Festival Panafricain de Cinéma de Ouagadougou (FESPACO), aux prix Galian (pour les journalistes de l'environnement).

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT (1 page)

D'énormes efforts ont été déployés pour la mobilisation des ressources, les cofinancements en particuliers, durant OP7. Pour OP8, ces efforts seront poursuivis et intensifiés.

6.1 Financement acquis

Dès janvier 2023, le Programme de Micro-Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial Burkina Faso a obtenu la lettre d'endorsement des fonds STAR lui donnant droit à une allocation de \$US 1 738 567. Dans les nouvelles procédures elle doit également obtenir une lettre d'intérêt avant d'obtenir une allocation de fonds pour les fonds CORE (\$US 500 000). Le programme a obtenu également cette lettre en avril 2024, mais le montant n'est pas encore connu. Ce qui veut dire que pour la phase opérationnelle VIII du FEM, le PMF/FEM dispose des fonds nécessaires pour le financement des projets. Il lui reste à développer des stratégies pour la mobilisation de fonds au titre des cofinancements auprès d'autres partenaires et des bénéficiaires.

6.2 Opportunités de cofinancement

Des opportunités de cofinancements existent. Il y a entre autres :



- Dans la zone Nord Soudanienne, précisément dans les régions du Centre, du Centre Sud et du Centre Ouest, l'ONG Internationale Terre des Hommes Suisse qui souhaite poursuivre son partenariat avec le PMF/FEM dans le cadre de l'éducation environnementale.
- Dans la zone Sud Soudanienne et la zone Nord Soudanienne, précisément dans les régions du Centre, du Centre-Est, du Centre-Sud, du Nord et Centre-Ouest, le Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS) veut également poursuivre sa collaboration avec le PMF/FEM dans le cadre de la lutte contre les déchets plastiques.

7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT (1/2 page)

Le PMF/FEM reste disponible à tout appel d'appui aux OCB pour tisser de nouveaux partenariats, élaboration de requête, mise en relation avec des partenaires de la coopération bi-multilatéral, nationaux et /ou locaux ;

Dans les régions retenues pour l'OP8 plusieurs Partenaires Techniques et Financiers interviennent. Avec ces partenaires, le PMF/FEM, au regard de sa grande maîtrise dans l'accompagnement techniques et financiers des OCB intervenant dans l'environnement peut :

- se positionner comme mécanisme de financements en prêtant son expertise et son CNP pour la sélection et la mise en œuvre des projets au profit des OCB ; le partenaire peut, au besoin, gérer ses fonds et mettre à disposition du PMF/FEM des ressources financières pour les missions d'identification des requêtes, les sessions de sélection et les activités de suivi évaluation ;
- mettre son expertise de développement de partenariat, d'élaboration et de mise en œuvre des projets au service des OCB pour une mise en relation avec des partenaires techniques et financiers identifiés dans leurs régions respectives ou partout ailleurs.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES (1/2 page)

Tableau 3 : Principaux risques et mesures d'atténuation

Risques identifiés	Degré de risques			Probabilité du risque			Mesures d'atténuation des risques prévues
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	
Environnementaux et sociaux							
Impacts négatifs de la vente des terres sur l'environnement							Dialogue OSC-Gouvernement-Privé (propriétaires terriens) Approche APAC pour la gestion des espaces de conservation
Orpillage/Sociétés minières							Organisation/sensibilisation des orpailleurs Dialogue OSC/Communes/Privés /Gouvernement
Utilisation incontrôlée des produits chimiques non homologués							Dialogue OSC-Gouvernement ; plus grande surveillance des frontières pour éviter l'importation frauduleuse ; sensibilisation des producteurs ; promotion des bio fertilisants et bio pesticides.
Conflits intercommunautaires pour l'utilisation des ressources forestières							Sensibilisation des acteurs sur le vivre ensemble, la cohésion sociale : recours au théâtre forum
Insécurité croissante (déboisement par déplacés internes fuyant les groupes armés, occupation de forêts par des groupes armés							Solutions politiques et de développement à déployer par l'Etat .
Les migrants climatiques fuyant la désertification							Formation, sensibilisation des populations locales des zones de départ et d'arrivée des migrants climatiques, recours au CES/DRS pour sédentarisation des producteurs.
Famines et autres calamités naturelles imputables aux effets néfastes des changements climatiques							Changement de comportements pour atténuation / adaptation aux effets des Changements Climatiques.
Climatiques							



Irrégularité/insuffisance/surabondance des pluies : Inondations/sécheresses, perturbation du calendrier culturel due aux effets des changements climatiques						Libération des lits des cours d'eau et des canaux d'évacuation des eaux pluies (dans les villes); adoption et application de mesures de résilience des populations locales au CC.
---	--	--	--	--	--	---



9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (8 pages)

9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays

Pour le suivi-évaluation (SE) des projets et du programme pays du Burkina Faso, un dispositif et des mesures est déjà mis en œuvre :

➤ **Au niveau des bénéficiaires des projets**

Le renforcement des capacités est un préalable au démarrage de tout projet financé par le PMF/FEM. Au niveau du programme, tout commence par la mise en place du CNP et la formation de ses membres. Le choix prend en compte les besoins du programme dont le suivi évaluation. Avant d'entrer véritablement en fonction, les membres reçoivent une formation sur le PMF/FEM, notamment sur les procédures et les outils de SE du programme. Des exercices de simulation parachèvent la formation. Et, dès l'élaboration du canevas de rédaction des requêtes, le souci du SE est pris en compte par un volet entier consacré au SE : mise en place du Comité Local de Gestion du projet (CLG) ; objet et périodicité du suivi évaluation, acteurs et leurs rôles, outils du suivi évaluation.

Les bénéficiaires des projets approuvés ont une session d'imprégnation avant la signature des accords de financement afin de prendre conscience des exigences de gestion d'un projet financé par le PMF/FEM. Ils suivent ensuite une formation approfondie de trois(3) jours pour une appropriation des procédures, outils et modalités pratiques gestion technique et financière (outils simplifiés pour la gestion des finances, canevas d'élaboration des rapports d'exécution technique et financière du projet). Ils reçoivent également des rudiments de gestion coopérative et de leadership pour une meilleure gestion de leurs organisations et une animation appropriée du Comité Local de Gestion du projet (CLG).

Le suivi rapproché (quotidien) est donc assuré par le CLG du projet composé de cinq membres. Pour les aspects techniques des réalisations physiques, les bénéficiaires ont recours aux services techniques déconcentrés, ceux en charge de l'agriculture et de l'environnement garants de la qualité des ouvrages. En principe, ils ont également la charge de l'appui à l'élaboration des rapports d'exécution technique et financière mais, pour diverses raisons, ce volet demeure le ventre mou du suivi évaluation des projets.

La supervision est assurée par la coordination nationale du Programme et /ou le Comité Nationale de Pilotage (CNP) à des fréquences qui demanderaient à être améliorées si l'équipe de la Coordination Nationale n'était pas réduite à plus sa simple expression et si les membres du CNP, bien que disponibles, n'étaient pas très pris par leurs propres activités socio professionnelles.



Les rapports d'exécution technique et financière des projets sont soumis par les bénéficiaires en fin de tranche, examinés par la coordination nationale pour validation avant déboursement des tranches suivantes.

➤ **Au niveau du programme pays**

Les données sont analysées et agrégées par la Coordination Nationale pour l'élaboration des rapports périodiques soumis au CPMT et pour la mise à jour régulière de la base des données du PMF/FEM Burkina Faso.

En dépit de toutes ces mesures pour un suivi appui efficace, les résultats sont en décalage des attentes. Les services techniques déplorent une implication insuffisante et les organisations bénéficiaires souhaitent un appui pour une meilleure appropriation de ce volet S&E. L'implication insuffisante des services techniques dans le suivi des projets de leurs localités respectives a un impact négatif sur la responsabilisation effective des bénéficiaires, la qualité et la régularité des rapports d'exécution technique et financière ;

Afin de pallier les difficultés rencontrées et d'améliorer le S&E du programme et des projets durant l'OP8 les acquis de l'OP7 seront renforcés et il sera procédé :

- au renforcement des capacités des OCB en S&E, notamment en rapportage (qualité des pièces justificatives, collecte et traitement des données des projets, élaboration des rapports d'exécution technique et financière) ;
- à la prise de dispositions pour réduire, voire enrayer les insuffisances, comme souhaiter par tous les services déconcentrés rencontrés au cours des consultations, en vue d'un suivi appui plus efficace. Quatre(4) possibilités s'offrent aux acteurs du PMF/FEM :
 - 1- la mise en place d'une petite équipe de S&E. Elle ne sera pas rattachée au CNP mais travaillera en tandem avec lui, la coordination nationale, les services techniques déconcentrés pour un suivi appui efficace et un rapportage correct et régulier. Cette équipe pourra être constituée de 4 à 5 membres cooptés par la coordination nationale pour leurs compétences en suivi évaluation. Après imprégnation sur les procédures et modalités pratiques de réalisation des activités de suivi évaluation des projets, un contrat pourra être signé, selon des modalités spécifiques à définir, avec cette équipe qui s'organisera pour le suivi et l'appui aux OCB pour un rapportage régulier et efficace ;
 - 2- une contractualisation du S&E avec un partenaire intervenant (un PTF ayant une bonne connaissance de la région et une expérience de travail avec les OCB). Les conditions et modalités pratiques d'exécution du contrat seront définies le moment venu ;

- 3- une contractualisation peut être également faite avec une organisation ayant un bon niveau de compréhension, disposant de moyens humains et matériels pour assurer le S&E d'un certain nombre de projets de sa sphère d'intervention ; cette expérience a été tentée, avec des résultats assez satisfaisants, lors des phases précédentes ;
- 4- des échanges sont actuellement entamés entre le PMF/FEM et l'équipe de S&Edu PNUD Burkina Faso. Une autre possibilité peut en découler et être mise en œuvre.

Tableau 4. Plan de S&E au niveau du programme national

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP8 de la SNP.	Au début de l'OP8
Dans le cadre des réunions du CNP, examen continu des résultats et de l'analyse des projets. Cela comprend un examen annuel de la SNP.	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées avec les collègues du CPMT.	Temps de travail du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel de la SNP pour s'assurer que la SNP de l'OP8 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes et fondées sur des données probantes à la SNP, le cas échéant. ²
Enquête du	Permettre un	CN/PA en	Temps du	Une fois par an en juin-juillet

² Il est recommandé que l'examen annuel de la SNP soit effectué à étroitement avec les soumissions de l'AMR afin que les deux processus bénéficient l'un de l'autre (le calendrier suggéré est mai-juillet). Notez que la SNP de l'OP8 sera considérée comme un document dynamique et pourra être mis à jour par l'équipe pays du PMF et le CNP de manière périodique afin de refléter les ajustements nécessaires pour garantir un impact maximal.

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
rapport annuel de suivi ³	établissement de rapports efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires.	personnel	
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné afin de noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP8. On peut s'attendre	Une fois par phase opérationnelle

³ Il est obligatoire de présenter en temps opportun des rapports de qualité au niveau national dans le cadre du processus de suivi annuel. En tant que programme mondial, il permet au CPMT d'établir des rapports agrégés pour le FEM, le PNUD et d'autres parties prenantes.

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
	et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.		à un soutien technique mondial en matière de S&E	
Base de données PMF	Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet et du programme de pays dans la base de données du PMF.	CN, PA	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer l'assurance de la qualité et l'achèvement des données avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	Auditeurs externes indép endants. CN/PA pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour des pays sélectionnés sur la base d'une évaluation des risques

9.2 Cadre de résultats de la SNP

Tableau 5 : Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF

Alignement sur les ODD

Liste des objectifs de développement durable auxquels le PMF contribuera.

ODD2 Zéro faim : grâce à la restauration des terres, à la valorisation des PFNL et aux activités génératrices de revenus pour l'accès à une alimentation suffisante en quantité et en qualité.

ODD13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Renforcer la capacité de résistance et d'adaptation des régions les plus vulnérables, grâce à la lutte contre la déforestation, adoption et application de nouvelles pratiques sobre en carbone, libération des berges, atténuation aux aléas

climatique ;

ODD15 Vie terrestre : Les ODD visent à protéger et à restaurer l'usage des écosystèmes terrestres. Une action urgente doit être menée afin de réduire le déclin des habitats naturels et de la diversité qui font partie de notre héritage commun. Grâce à l'appui à la gestion durable des forêts, des espaces de conservation communautaires, des APAC, à la sauvegarde et à la restauration des habitats de la faune terrestre et aquatique à la, réduction de l'impact négatifs des actions anthropiques sur les ressources forestières (orpaillage, front agricole, utilisation des produits chimiques, braconnage)

ODD7 Energie propre à un coût abordable par l'appui à la promotion de l'énergie solaire

ODD11 Villes et communautés durables : Grâce à l'appui aux OCB pour la création d'espaces publics verts, la dépollution des plans d'eau et la lutte contre le comblement des plans d'eau des grandes et moyennes villes des zones d'intervention

Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD :

Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD : Les actions du DPP viseront l'atteinte des ODD suivants :1-2-5-7-8-10-11-13-15-17(en commun avec le PMF : les ODD 2-7-11-15)

Il est fastidieux de décrire tous les résultats attendus du DDP du PNUD mais l'on peut en retenir trois (3)principaux relatifs à : la paix durable et la cohésion sociale ; l'éradication de la pauvreté et des inégalités avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes ; le renforcement de la résilience des populations aux catastrophes naturelles.

Objectif du programme PMF/OP8 : *Promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et ayant un impact, et encourager les partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires.*

1	2	3
Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP8 du PMF	Indicateurs et objectifs de la SNP	Moyens de vérification
<u>Initiative stratégique 1:</u> Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire renforcées	2 000 hectares de terres et d'écosystèmes en cours de restauration (indicateur de base 3.1 du FEM) 3 partenariats pour faire progresser l'agriculture et la pêche durables et/ou la sécurité alimentaire (tels que la diversification, l'intensification durable, la gestion durable de la pêche, les pratiques agricoles agro écologiques, l'agriculture intelligente face au climat, les programmes de certification, les initiatives d'approvisionnement local, la réduction des déchets et l'économie circulaire,	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national Indicateurs pour la résilience

	etc.)	dans les paysages socio-écologique de production (SEPL)
<u>Initiative stratégique 2:</u> Coalitions de gestion des produits chimiques et des déchets au niveau local et mondial	2 coalitions locales à mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets renforcées et/ou établies	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Partenariat stratégique Mercury GOLD Rapport annuel de suivi (AMR), base de données mondiale Examen du programme national
<u>Initiative stratégique 3:</u> Initiative mondiale de soutien aux APAC (phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC)	Au moins 20 nouvelles APAC adhèrent au réseau national Au moins 15 nouveaux projets APAC sont financés Au moins 5 APAC sont enregistrées au registre mondial Une (1) ONG catalytique est renforcée	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Registre mondial des APAC
<u>Initiative stratégique 4:</u> Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé	5 dialogues OSC-gouvernement-secteur privé noués ou renforcés 1 changement politique de haut niveau associé à une participation accrue des communautés aux plateformes de dialogue multipartites 10 représentants de groupes d'inclusion sociale (peuples autochtones, femmes, jeunes, personnes handicapées, agriculteurs, autres groupes marginalisés) participant de manière	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale Examen du programme

	significative aux plateformes de dialogue multipartites. 2 réseaux mis en place et/ou renforcés ; 10 de rencontres avec l'Etat et ses démembrements 5 de rencontres OSC/Privés/Gouvernement	national
<u>Initiative stratégique 5:</u> Renforcer l'inclusion sociale	3000 personnes bénéficiant des investissements financés par le FEM, ventilées par sexe (indicateur de base 11 du FEM) 50 projets comportant des interventions ciblées en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 10 projets qui démontrent des modèles de participation (a) des peuples autochtones, (b) des jeunes et (c) des personnes handicapées. 50 subventions avec un soutien ciblé pour 1) les femmes ou les groupes de femmes ; 2) les jeunes ou les groupes dirigés par des jeunes ; 3) les groupes de peuples autochtones \$US 1 100 000 du portefeuille total de subventions obtenu par 1) des femmes ou des groupes de femmes (\$US 800 000) ; 2) des groupes de jeunes ou des groupes dirigés par des jeunes (\$US 100 000) ; 3) des groupes de peuples autochtones (\$US 200 000) au moins 20 projets du PMF/FEM dirigés par des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap ; 20 organisations de femmes bénéficiaires des projets ; Plus de 15 femmes bénéficiaires du PMF/FEM participent aux débats et à la prise de décisions	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national



Initiative stratégique 6: Suivi et évaluation et gestion des connaissances	50 projets avec réunions impliquant les OSC/OCB locales ou les communautés pour suivre les résultats du projet, évaluer les impacts et identifier les leçons apprises 20 événements d'échange/partage de connaissances avec la participation des communautés locales 5 échanges Sud-Sud entre communautés, ONG/OSC ou autres partenaires à l'intérieur d'un pays ou entre pays pour transférer des connaissances, reproduire des technologies, des outils ou des approches sur des problèmes environnementaux mondiaux.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes de pays du PMF Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
--	--	--



10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Remarque : Les signatures des membres du CNP sont requises pour l'approbation de la version finale de la SNP, dûment examinée et approuvée à la réunion du Comité national de pilotage.

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP8	Signatures
DUEDRAGO P. Oumou	
KONDONRO Thérèse	
Mamoumata Ki Ouichango	
SOTHE Céilia	
BATIONO Modeste F.	
(Ajoutez d'autres lignes si nécessaire)	

ANNEXES (facultatif)

Annexe 1 : Processus d'évaluation de référence du paysage (c.-à-d. documents d'appui, y compris les mises à jour de l'OP7)

Annexe 2 : Détails à l'appui des partenariats de cofinancement et des mécanismes de mise en œuvre spécifiques à chaque pays

Annexe 3 : Description de la stratégie nationale pour la participation au partenariat mondial de cofinancement avec la phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC (GSI) financée par le BMUV IKI allemand, conformément aux objectifs 3, 21, 22 et 23 du Cadre mondial pour la biodiversité (GBF). (2023-2028).

ANNEXE

Annexe 1 : Liste d'associations ayant reçu une distinction

Organisation concernée	Année	Object
1. Association Lompar des femmes / Garango	2021	Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
2. WendKouni / Boulsa		Ordre de mérite du développement rural avec agrafe environnement
3. Association pour le développement de Ipélcé		Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
4. Groupe d'Action des Femme pour la Relance Economique du Houet /Bobo		Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
5. Association Relwende /Kongoussi		Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
6. Association pour le Développement Intégré Guesbéogo /Boulsa		Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
7. Association Relwendé / Boulsa		Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
8. Association WendWaoga / Kongoussi	2015	Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
9. Nabonswende		Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
10. Association Willi Ka Taama	2014	Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
11. UGGF de Bounouna	2021	Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement
12. Association Bissa Koupou	2023	Chevalier de l'Ordre du mérite du développement rural avec agrafe environnement